



LE CERCLE DES ÉPARGNANTS

LETTRE  
D'INFORMATION  
DU CERCLE DES  
ÉPARGNANTS

Octobre 2012

N°75



L'EDITO

### DE LA THÉORIE DU COMLOT OU DU BOUC-ÉMISSAIRE IDÉAL

Depuis 2008, la même antienne sert d'explication à nos déboires. Les Américains et les banquiers sont responsables de la crise. Pour s'en sortir, il suffirait de les faire payer. En période de troubles, la tentation est grande de tomber dans un populisme de bas étage. Pourquoi ne pas en rester, en effet à la responsabilité et à la culpabilité des Américains et des banquiers ? C'est si facile d'accuser les marchés financiers et l'Oncle Sam qui ne sont de toute façon mus, c'est bien connu, que par de vils intérêts. Si crise il y a, elle est liée à l'affaiblissement, en Occident et surtout en Europe, du progrès technique. Durant près d'une décennie, la baisse de la productivité des facteurs de production a été masquée par un accroissement sans précédent de l'endettement favorisé par des taux d'intérêt très faibles. L'autre facteur permettant de compenser nos faiblesses structurelles est le recours croissant aux importations des pays à faibles coûts. Nous avons acheté de la croissance à crédit ; or, aujourd'hui, il nous est demandé de rembourser. Que les subprimes aient accéléré la chute, nul ne le conteste. Il faut cependant admettre qu'au départ, la déréglementation des marchés financiers a été initiée par les pouvoirs publics afin de faciliter le financement des Etats. Aujourd'hui, il ne reste plus que l'arme monétaire de disponible pour calmer le malade. Néanmoins, le maintien de faibles taux d'intérêt et des rachats de titres publics n'est pas sans danger. Il dénature l'appréciation du risque et ne conduit pas à la restauration d'un équilibre stable. Surtout, il ne règle pas la question majeure du retour du progrès technique dans le processus de création de richesse.

Philippe Crevel

L'ACTUALITE

### → EPARGNE ET IMPÔTS, UN COUPLE MAUDIT ?

Pour contrebalancer l'impact récessif de l'augmentation des prélèvements obligatoires, le Gouvernement espère une baisse du taux d'épargne. Or, en se référant aux précédents, il est à noter qu'en règle générale, c'est l'inverse qui se produit. Les contribuables mettent de l'argent de côté pour faire face aux augmentations d'impôts à venir. Le caractère anxiogène de ces hausses peut également jouer en faveur de l'épargne. Entre 1993 et 1999, le taux d'épargne avait augmenté de près de deux points quand les gouvernements, afin de respecter les critères de Maastricht, avaient essentiellement eu recours à des hausses d'impôts. En revanche, les gouvernements qui agissent sur les dépenses comme les Etats-Unis sous la présidence de Bill Clinton enregistrent une baisse du taux d'épargne. Affaire à suivre...

### → L'ASSURANCE-VIE N'A PAS DIT SON DERNIER MOT

Au-delà de l'actuelle décollecte, l'assurance-vie est, après le Livret A, le meilleur des placements pour les Français. Selon le dernier sondage du Cercle des Épargnants, 47 % des interviewés placent le Livret A en tête, l'assurance-vie recueillant 27 % des suffrages loin devant les actions, les obligations ou les comptes sur livret.

### → LES FRANÇAIS BROIENT DU NOIR

63 % des Français pensent que leur retraite diminuera dans les prochaines années quand seulement 13 % pensent qu'elle augmentera, 23 % considérant qu'elle restera stable (sondage Cercle 2012).





## ET SI LA RÉPONSE S'APPELAIT « TRUSTEE »

Bernard Arnault, PDG de LVMH, a souhaité prendre la nationalité belge non pas, a priori, pour échapper au futur taux de 75 % de l'impôt sur le revenu mais pour pouvoir organiser au mieux sa succession. Du fait de l'existence de l'ISF et de droits de mutation à titre onéreux dont le taux en ligne directe est de 45 % pour les patrimoines dépassant 1,8 million d'euros, la conservation d'un outil professionnel comme LVMH est impossible en l'état en France. Les héritiers seraient obligés de vendre tout ou partie de l'entreprise paternelle. La possibilité, dans plusieurs pays européens, de transférer en franchise fiscale à un Trustee ou à une fiducie permet de pérenniser les structures économiques tout en évitant les querelles d'héritage. Le Trustee reçoit comme mission la gestion de l'entreprise. Les actionnaires et les éventuels héritiers se retrouvent à son conseil d'administration. En France, une ancienne Première Ministre, Edith Cresson avait souhaité instituer un régime de fiducie pour régler les problèmes de succession. L'hostilité du Ministère de la Justice et de Bercy avait eu raison de ce projet de réforme. Au-delà de la polémique, le dossier mériterait d'être réétudié afin d'éviter le dépeçage des quelques rares grands groupes familiaux français.

## A SUIVRE...

### LIVRET A : DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ?

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, le plafond du Livret de Développement Durable passe de 6 000 à 12 000 euros et celui du Livret A de 15 300 à 19 125 euros. Pour ce dernier livret, environ 5,2 millions de personnes pourraient ainsi accroître leur effort d'épargne. Sur les huit premiers mois de l'année, la collecte dépasse les 15 milliards d'euros. Sur l'ensemble de l'année, elle pourrait franchir le seuil des 20 milliards d'euros. Afin de financer le logement social et la Banque d'investissement, le Gouvernement espère un surcroît de 20 à 55 milliards d'euros (rapport Duquesne). Dans ces conditions, la question de la rémunération de ces livrets risque d'être un sujet complexe.



## PAS DE REPIT POUR LA RETRAITE EN 2013

Au mois de décembre, le Gouvernement recevra un cadeau empoisonné avec les nouvelles simulations financières sur le système de retraite. Une dérive de 10 à 15 milliards d'euros à l'horizon 2018 est attendue compte tenu du faible taux de croissance et de la stagnation de la masse salariale. Le Gouvernement devra rouvrir le chantier des retraites qui commencera par une large concertation. Des pistes semblent néanmoins se dessiner. Ainsi, face à l'échec du dispositif de pénibilité institué dans le cadre de la réforme de 2010, moins de 1500 dossiers ouverts, le Gouvernement serait favorable à sa remise à plat total. Les périodes d'exposition aux risques seraient mieux prises en compte avec des bonifications de la durée d'assurance. Le Gouvernement pourrait se pencher sur la retraite des chômeurs au moment où le nombre de demandeurs d'emploi atteint les 3 millions. Il pourrait revoir le mécanisme du cumul emploi/retraite qui favoriserait trop les salariés qualifiés au détriment des salariés n'ayant pas pu obtenir la retraite à taux plein. Pourraient enfin faire l'objet de modifications les règles d'indexation des pensions, les avantages familiaux, le minima de pension et la réversion. Mais, la question principale à trancher sera l'engagement ou non d'une réforme systémique avec l'instauration d'un régime unifié par point intégrant dans la formule de calcul l'espérance de vie des générations. Certains économistes proches de la majorité étaient favorables à cette réforme qui sans résoudre le problème du financement amènerait plus de transparence et d'équité.



## N'OUBLIEZ PAS L'APPLI DU CERCLE !

Vous pouvez consulter toutes les actualités sur la retraite, l'épargne, les marchés financiers et sur la conjoncture économique sur l'appli du Cercle disponible sur l'iPhone, l'iPad ou Android. Vous pouvez également accéder à un simulateur pour calculer, en quelques clics, votre retraite. Enfin, toujours sur l'Appli, un petit quizz sur votre état de préparation à la retraite est disponible.

Le Cercle des Epargnants,  
partenaire du Groupe Generali

generation  
responsable .com



LETTRÉ EDITÉE PAR LE  
CERCLE DES EPARGNANTS

Directeur de la Publication : Philippe Crevel  
Comité de rédaction : Sarah Le Gouez  
11, bd Haussmann • 75009 Paris  
T : 01 58 38 65 87

www.cerclledesepargnants.com  
contact@cerclledesepargnants.com